



Plan Fanfare 2026

Présentation en Hauts-de-France

Si pb de son: ID de réunion: appelez le **01 70 95 03 50**
ID de réunion 812 0837 3792 Code secret: 868707





Couper
micros

Oyé, oyé,

Pas la peine de recopier la présentation,
Elle sera mise en ligne sur le site.

Employez de préférence le chat pour poser
vos questions

Webinaire enregistré

Permettant de publier la transcription sur le site musique-hautsdefrance.fr afin d'aider
les associations dans le montage de leurs dossiers

Pour les personnes ne souhaitant pas apparaître, merci de couper votre caméra.

Historique

Le plan Fanfare

« Rappel des
origines
Hauts-de-France »



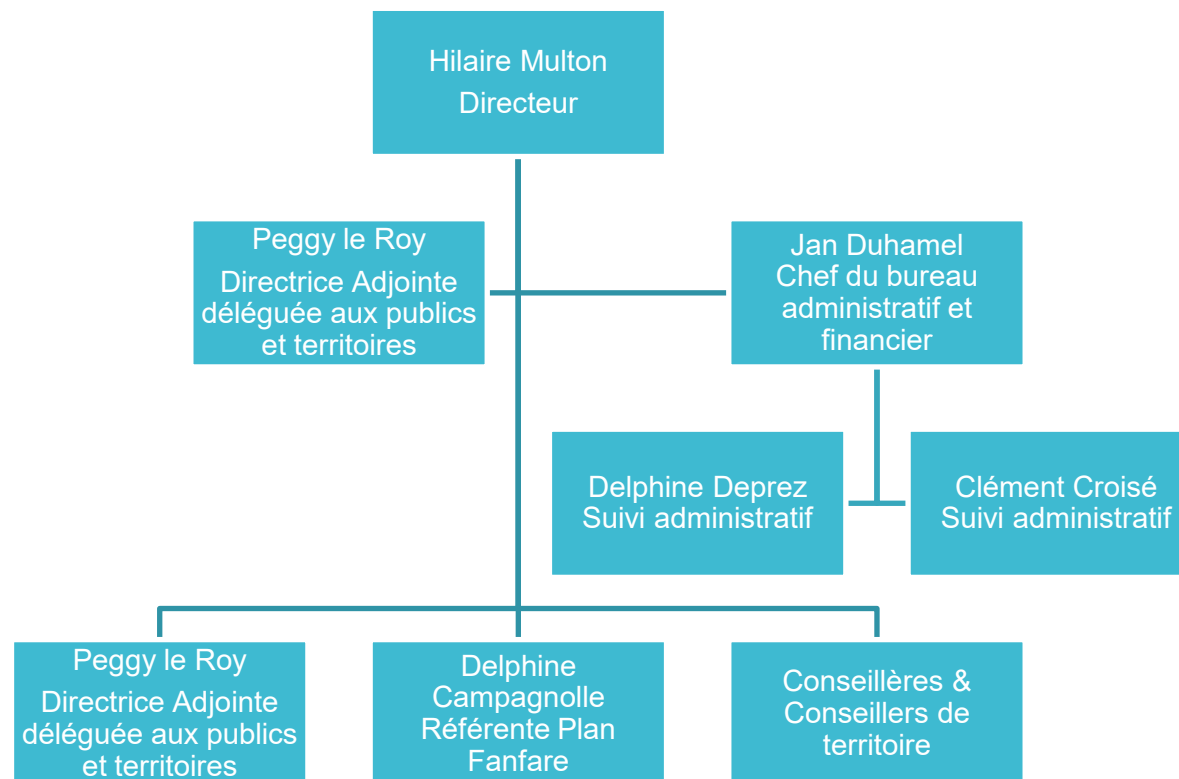
- Initiative de la députée Anne-Laure CATTELOT de soutenir les harmonies et fanfares en 2019
- Attention du ministère de la culture, et notamment de la DGDCER (anciennement DG2TDC)
 - Direction Générale de la Démocratie Culturelle, des Enseignements et de la Recherche
- Concertation et même co-construction avec les fédérations musicales (CFBF, CMF, FSCF, Ufem)
- Mise en place décentralisée en région pour coller au plus près des besoins



Un partenariat inédit

DRAC CPMA

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles
 - Instance décentralisée du ministère de la Culture
 - Aux côtés de la pratique en amateur et au cœur des territoires
 - plan-fanfares-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr



Le CPMA

- Le Collectif pour la Pratique Musicale en Amateur
- L'aboutissement de plusieurs années de collaborations et d'échanges autour des dispositifs de l'Etat
 - Création officielle le 03/07/2023
- 4 fédérations Hauts-de-France fondatrices
 - Confédération Française des Batteries & Fanfares – CFBF HDF
 - Confédération Musicale de France – CMF HDF
 - Fédération Régionale des Sociétés Musicales – FRSM HDF
 - Union des Fanfares et Ensembles Musicaux – Ufem HDF
- Le CPMA joue le rôle d'expert auprès de la DRAC et donne un avis sur chaque dossier déposé
 - Les 4 fédérations régionales lisent et émettent un avis sur tous les dossiers



Dans un appel à projet, il
y a **projet...**
Mais au fait, c'est quoi,
un projet ?

Définition

- Un projet culturel est une manifestation à caractère culturel, souvent organisée par une collectivité ou une institution. Il se distingue par son objectif social, **en visant à transmettre un message ou à atteindre des objectifs spécifiques**, au-delà de la simple démarche artistique ou du divertissement
- Source : <https://askai.glarity.app/fr/search/Qu-est-ce-qu-un-projet-culturel>

Etapes clés



Emilie
DRAPEAU
Au-delà des
Idées



- **PHASE 1 : FORMULATION DU PROJET**
- Quelle est cette idée ? Définition
- Qui la porte ?
- Quel est le processus décisionnaire ?
- Quel degré de responsabilité pour chaque porteur.euses
- Dans quelle temporalité le projet s'inscrit-il ?
- Planifier ce projet

Etapes clés

- ***PHASE 2 : EVALUER LES BESOINS - PREMIERS OUTILS POUR PASSER AU CONCRET***
- Temporalité : RETROPLANNING, PLANNING
- Financier : BUDGET PREVISIONNEL
- Communication : NOTE D'INTENTION, dossier, programme, affiches
- Partenariats : PROSPECTS et rdv
- Administration : obligations légales cadre associatif et employeurs

Etapes clés

- **PHASE 3 : RECHERCHE DE PARTENARIATS**
- A partir des besoins identifiés
- A partir des ressources déjà disponibles de quoi ai-je besoin d'autres ?
- Prendre connaissance de son environnement : le territoire
- Identifier les personnes ressources autres : son réseau
- Etablir une STRATÉGIE
- Prendre des rendez-vous

Etapes clés

- **PHASE 4 : ORGANISATION DES TEMPS ARTISTIQUES**
- De combien de répétitions avons-nous besoin ?
- De combien de répétitions disposons-nous ?
- Etablir un calendrier artistique : s'assurer de la disponibilité de tous les acteurs essentiels

Etapes clés

- **PHASE 5 : *COMMUNICATION***
- Quels moyens je dispose ?
- Site internet
- Réseau sociaux
- Compétences internes
- Compétences externes
- Etablir un calendrier de communication

Etapes clés

- **PHASE 6 : ORGANISATION DE LA PREMIERE – DU CONCERT/SPECTACLE/RESTITUTION**
- Répartition des tâches entre ceux sur scène ou non
- Volet Administratif : déclarations, contrats, locations, achats
- Billetterie
- Invitations
- Remerciements
- Bilan obligatoire

En résumé

- Organisation
- Anticipation
- Rigueur

Le rétroplanning

- Anticipe les contraintes
- Optimise les ressources
- Gère les imprévus ou analyse leur impact
- Car pour un spectacle, il faut être prêt le jour J (salle réservée, matériel bloqué, musiciens libres)

Pourquoi la notion de projet est importante

- Car le plan fanfare est un appel à projet
- Et donc, le plan fanfare n'est pas pour
 - Financer du fonctionnement
 - Combler un déficit
 - S'équiper en matériel sans finalité précise
- Votre demande doit faire apparaître les étapes clé :
 - Formulation: l'idée, la temporalité
 - Les besoins : le budget, les partenaires
 - Le déroulement et le calendrier prévu des répétitions, interventions, ...
 - La phase de restitution, synthèse, bilan

Formalisme qu'on retrouve dans les autres appels à projet (FDVA)

➔ Répondre à un appel à projets : Principes généraux et cas pratiques

Noyon : 31 janvier
Santes : 8 février
Lihons : 14 février

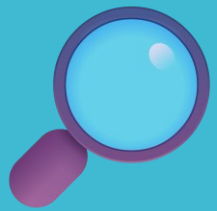
La formation mise en place par le CPMA à laquelle il faut
participer !



Inscrivez-vous à la formation

31 janvier –
Noyon (Oise)
8 février –
Santes (Nord)
14 février –
Lihons (Somme)

- Cette formation est vivement conseillée à tout porteur de projet
- Elle abordera tous les aspects permettant de répondre à un appel à projet
 - La description du projet
 - Le public cible
 - Les critères d'évaluation
- Elle abordera en détail la construction du budget prévisionnel
- Ensuite, exercice et présentation de cas pratiques
- Inscriptions : <https://www.musique-hautsdefrance.fr/planfanfare>



Retour sur le plan fanfare

Un dispositif de l'Etat qui s'adresse à tout ensemble à vents et percussions, affilié ou non.

Avant propos

- Budget de l'Etat non voté
- *La DRAC attire l'attention des candidats sur le fait qu'elle ne dispose pas à l'heure actuelle de son budget pour 2026. En conséquence, le présent appel à projets est susceptible d'être déclaré infructueux ou ses résultats susceptibles d'être reportés. En tout état de cause aucune décision ne pourra être prise avant l'adoption d'une loi de finances pour 2026.*

Quelques chiffres sur la période 2021-2025

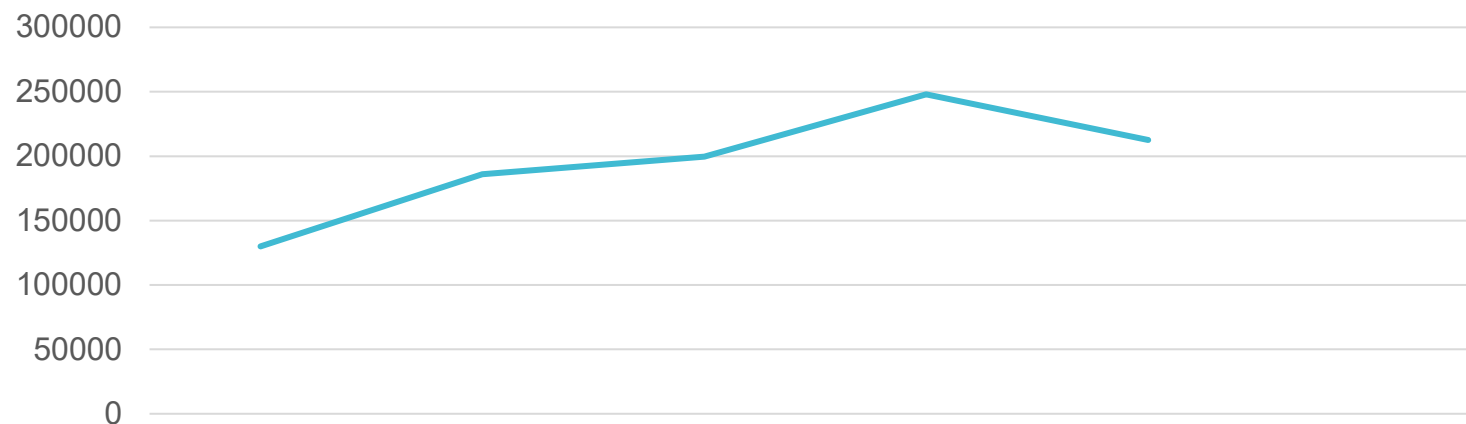
	Nombre de projets déposés 2021 - 2025	Nombre de projets reçus	Montant global alloué	Taux de réussite global	Montant moyen par projet
Hauts-de-France	468	352	1 090 725 €	75 %	3 099 €
National	2451	1695	6 024 310	69 %	3 554 €
Pourcentage	19 %	21 %			

Source : rapport du ministère de la Culture

Historique de la dotation Hauts-de-France

Qui reste la 1^{ère} de France

Plan Fanfare



Top 5 – Subventions affectées aux projets (ordre décroissant) 2025

Région	Total candidatures	Projets retenus	% projets retenus	Crédits déconcentrés	Subventions affectées aux projets
Hauts-de-France	94	64	68 %	212 500 €	212 500 €
Auvergne-Rhône-Alpes	111	54	49 %	169 000 €	169 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	45	34	76 %	169 000 €	169 000 €
Nouvelle-Aquitaine	76	58	76 %	120 000 €	117 000 €
Grand Est	36	25	69 %	85 000 €	85 000 €

Principes Généraux

Les étapes Les Axes

Etapes :



- Le projet doit reposer sur un ou plusieurs axes :
 - Axe 1: Accompagnement des artistes amateurs
 - Axe 2 : Développement de partenariats et de collaborations



Pas d'aide pour des demandes de matériel (instruments ou costumes par exemple) qui ne sont pas accompagnées d'un projet artistique et culturel le justifiant

- En général, montant maximal du soutien à hauteur de 50% du projet, plafonné à 5 000 € (axes 1 & 2)

Axe 1

Accompagnement des artistes amateurs

- Ce qui est soutenu



- Actions de formation des amateurs (**stage, master class**, accueil d'un musicien ou d'un ensemble professionnel);
- Ouverture artistique (**commande d'œuvre**, ouverture à de nouveau répertoire, ouverture à de nouvelles disciplines...);
- **Formation** des encadrants et des musiciens permettant d'approfondir leurs compétences artistiques, pédagogiques et l'acquisition de nouveaux répertoires.

- Des exemples



- Accueil d'un musicien professionnel, ou d'un artiste dans le cadre d'un stage ou d'une master-class
- Mise en place de nouveaux ateliers
- Découverte de répertoires ou de champs artistiques nouveaux

- Pièges à éviter



- Soutien d'actions déjà en place
 - Le plan fanfare ne se substitue pas aux financements annuels des collectivités
- Complément d'un déficit

- Nos conseils



- Menez une réflexion sur votre projet associatif et culturel: vos forces, vos faiblesses, votre projet
- **Pensez aux services apportés par les fédérations**
 - Actions de formation (stages proposés par les fédérations musicales)
 - Accompagnement
 - Accès aux ressources
 - Mise en réseau

Axe 2

Développement de partenariats et de collaborations

- Ce qui est soutenu



- Favoriser les rencontres et échanges entre orchestres
- Générer des projets entre associations, les écoles de musique, les conservatoires (enseignement artistique spécialisé) et l'ensemble des ressources culturelles du territoire

- Des exemples



- Création à l'occasion d'une rencontre entre orchestres
- Mise en place d'un projet en lien avec une école de musique intercommunale ou un conservatoire

- Pièges à éviter



- Festival déjà en place et déjà soutenu par ailleurs
- Demande de financement pour payer un transport
- Rencontre musicale sans démarche artistique (jouer un morceau d'ensemble ne suffit pas)

- Nos conseils



- Montrez en quoi l'échange mis en place entre en cohérence avec votre projet culturel
- Identifiez des partenariats, des co-constructions (échanges musique-théâtre, ...) ; les conseillères en action culturelle et territoriale de la DRAC peuvent vous aider dans la mise en relation.

Quelques capsules vidéos



Grâce au collectif Heure Exquise et au soutien de la DRAC

- REGARD PORTE SUR LE CONCERT DISNEY
 - <https://vimeo.com/1121570460>
- REGARD PORTE SUR L'ÉCHANGE DUNKERQUE – SAINT CLAUDE (GUADELOUPE)
 - <https://vimeo.com/1119498032>
- REGARD PORTE SUR ELEPHANT TUBA HORDE
 - <https://vimeo.com/1119502296>
- Consultables sur le site du CPMA

Des personnes ressources à votre disposition

- Les fédérations peuvent vous proposer des mises en contact
 - Contacter leurs responsables techniques
- Surtout, ne restez pas isolé(e) quand vous remplissez votre dossier !

Quelques astuces clés-1

- **Le dossier se remplit en groupe**
 - Car les deux volets « gestion/finances » et « projet artistique/musical » sont indissociables
- Le budget projet doit être cohérent
 - Prenez soin de fournir un budget prévisionnel du projet équilibré
 - Pour les gros montants en dépense, détaillez-les
- Le budget doit être clair, explicite, avec un détail des montants les plus importants
- L'inconnu existe ... c'est le sens même du mot prévisionnel
 - Ne masquez pas les incertitudes
 - Expliquez en quoi vous en limiterez les conséquences ou les « plans B » que vous pourriez avoir (solutions de repli)

Quelques astuces clés-2

- Votre dossier répond-t-il aux questions
 - Pour qui ?
 - Pour quoi ? Qu'est-ce que ce projet va apporter aux musiciennes et musiciens et à l'association ?
 - Comment ? Etapes & planning ?
 - Quand ?
 - Où ?
- Un dossier clair, argumenté, allant droit au but
 - Tout ce qui est sujet à interprétation peut jouer en votre défaveur par mécompréhension
 - Faites relire votre dossier par un interlocuteur extérieur
 - Le CPMA est à votre disposition
 - Sur « Mes Démarches Numériques », il est possible de partager l'accès à un dossier en cours de construction
- Ajoutez tout ce qui permettra de mieux cerner l'univers où vous évoluez
 - Bilans année précédente, projets précédents
 - Difficultés et contraintes
- Pensez à la phase bilan... définissez des objectifs ciblés, mesurables, réalistes

(en fonction
du temps)

- Consultation en ligne du site « Mes Démarches Numériques »



Phase de Bilan

- La phase de bilan est O-BLI-GA-TOI-RE
- Quantitatif, qualitatif et financier
- Pour bénéficier à nouveau du plan fanfare, il faut déposer le bilan du plan fanfare sur la plateforme « Mes Démarches Numériques »
 - Accessible depuis la page « plan fanfare » du ministère de la Culture
- **A rendre au plus tard en fin d'année N+1, soit le 31/12/2027 pour les projets reçus en 2026**

Ouvrir le bilan en séance sur « Mes Démarches Numériques »



Calendrier 2026

- **12 avril** : date limite de dépôt du dossier
- **29 avril** : commission d'arbitrage
- Dans la foulée: l'arbitrage final sera rendu
 - Annonce de la recevabilité sur Mes Démarches Numériques
 - Versement de l'aide via les fédérations régionales (affiliés) ou le CPMA (non affiliés)
 - Téléchargement des pièces à produire et envoi de celles-ci complétées à la fédération gestionnaire



Commission d'étude des dossiers

- Comment est évalué un projet ?
 - Son volet artistique
 - En quoi le projet fait-il progresser les amateurs ou en quoi a-t-il un effet de levier
 - L'équité territoriale – les problématiques de territoires
- 15 minutes par dossier, 100 dossiers => 25 heures de travail pour chaque membre de la commission



Rappels administratifs

- Il faut disposer d'un SIRET ... la démarche peut prendre plusieurs jours/semaines !
- Il faut être à jour au niveau de son siège social et le SIRET
- SIRET = n° attribué par l'INSEE via un guichet
 - A ne pas confondre avec le RNA (Registre National des Associations)
 - Association employeur (notamment chèque emploi associatif) : l'URSSAF vous a déclaré auprès de l'INSEE
 - Autres cas: demande explicite à faire via « mon compte asso »
 - [Lecompteasso – Le site officiel de gestion des associations](#)
- Surtout, anticipez !



Contacts

- Rendez-vous sur <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Plan-fanfare>
- Contacts
 - DRAC : Delphine CAMPAGNOLLE, conseillère action culturelle et territoriale : plan-fanfares-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr
 - Collectif pour la pratique musicale en amateur Hauts-de-France – CPMA Hauts-de-France.
Contact :
CPMA Hauts-de-France - contact@musique-hautsdefrance.fr

Éléments à collecter pour la phase de bilan et engagements sur la communication

- **Valorisez vos projets:** photos, vidéos, durant la mise en place et la restitution, bilan qualitatif (ce que le projet a apporté, quelles collaborations ou projets sont nés, ...) et quantitatif (nombre de personnes concernées, estimation du public venu à la restitution, ...)
- **ATTENTION**, vous devez vous engager sur la communication
 - Le logo de la Préfecture de Région (région du siège social de l'association),
 - La mention « Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles »



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec le soutien de la Direction
Régionale des Affaires
Culturelles





Questions à l'écrit

- Axes de financement
- Qui peut candidater, peut-on candidater plusieurs fois
- Types de projet, montants de subventions possibles
- Postes de dépenses finançables
- Dossier exemple et accompagnement

CPMA

Dynamique des Réseaux

Appel à projet complémentaire

- Dans le cadre du soutien de la DRAC aux réseaux et aux collectifs ayant des effets de levier, le CPMA sera susceptible de soutenir des projets **qui ont vocation à couvrir un territoire au-delà de l'échelon communal ou allant vers les publics éloignés, émanant des associations et habitants d'un territoire, dans le respect de leurs droits culturels.**
- Ces projets peuvent, ou pas, être soutenus par le plan fanfare
- Les projets doivent adresser une problématique transversale et/ou spécifique
- Exemple de projets éligibles:
 - Aide à la mutualisation et à la pérennisation de l'emploi de professeurs dans des disciplines rares sur un bassin
 - Actions visant à favoriser le renouvellement et à structurer une démarche visant à aller à la rencontre de nouveaux adhérents
 - Projets musicaux de collectifs visant à renforcer la dynamique sur le territoire
 - Projets visant à accompagner les structures dans l'évolution de leur nomenclature instrumentale afin de mieux coller aux attentes des publics
 - Concerts itinérants à la rencontre de publics éloignés
 - Projet sur plusieurs communes incluant la jeunesse, jeunes musiciens ou primo-débutants, jeunes acceptant de participer au projet sur d'autres enjeux que la seule pratique musicale, ouverture vers d'autres pratiques artistiques et culturelles (arts plastiques, danse, arts du récit (conte/poésie/slam ...), arts culinaires...)
- Les projets devront recourir à l'apport de compétences extérieures et/ou justifier la démarche de progression.
- Modalité de dépôt : contacter le CPMA Hauts-de-France contact@musique-hautsdefrance.fr
- Date limite : identique au plan fanfare (12 avril 2026)
- **Ce dispositif est indépendant du plan fanfare et ne doit pas être confondu avec celui-ci**

Merci de votre attention, questions

plan-fanfares-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr
contact@musique-hautsdefrance.fr



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

